

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 114T/2025

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
PLACE DES MURIERS**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise TPCF- COLAS, (M. Boituzat : 04.77.90.77.22), ZA des Bergères 42210 Montrond-Les-Bains, chargée d'effectuer des travaux de réfection du parking, Place des Muriers, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits de l'intersection avec la rue du stade à l'entrée du parking des Muriers et sur le parking de la place des Muriers, du **17 Novembre 2025 au 15 Février 2026**.

Un cheminement piéton sera laissé libre pour l'accès au distributeur.

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, Rue du Ruisseau de l'intersection avec la rue du Stade au n°107 de la Rue du Ruisseau, du **24 Novembre au 05 Décembre 2025**.

Une déviation pour les véhicules sera mise en place par l'entreprise TPCF COLAS.

Article 3 : La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise TPCF COLAS.

Article 4 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise TPCF COLAS, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains, au SDIS de Montrond-Les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 13 Novembre 2025

Le Maire,
Jacques LAFFONT,



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le : 14/11/2025